

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 5 JUIN 2019

20 heures

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELLY, Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ DAMUSEAU

Absente excusée : Maud GENOUX

Secrétaire : Mme POMMIER

Public : 2 personnes

ORDRE du JOUR

. **Compte-rendu de la réunion du 9 AVRIL 2019**

BÂTIMENTS

Réhabilitation de la salle des fêtes : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

ENFANCE - SCOLARITÉ - AFFAIRES SOCIALES

Fixation du prix du repas au 1^{er} septembre 2019

Multi-accueil le Jardin aux Câlines : modification du règlement intérieur

FINANCES

Produits irrécouvrables

VOIRIE

Réfection de la rue de la Gare, purges et pata sur diverses voiries : approbation des marchés

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

OBJET : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

M. MARTIN, Premier Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le 9 avril dernier l'Avant Projet Définitif de la réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant estimatif de 702 452.12 € HT, hors honoraires.

Le cabinet d'architecture Luc LEFEVRE, Associé à d'autres bureaux, a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le permis de construire a été déposé le 30 avril 2019.

Le projet au stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) s'élève à 709 747.99 € HT plus 15 250 € HT pour les options.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Salle des Fêtes » en date du 3 juin 2019,

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et autorise le Maire :

- à lancer la consultation à partir du 11 juin 2019

- à signer tous les marchés et toutes les pièces se rapportant à l'opération.

OBJET - RESTAURANT SCOLAIRE – PRIX du REPAS

Mme FILLION, Conseillère municipale, déléguée pour le domaine de l'enfance, rappelle que le prix du repas au Restaurant scolaire est actuellement de 3.88 €.

Elle propose de réviser ce tarif à partir de septembre 2019. La commission Enfance, Scolarité, Affaires Sociales a travaillé sur le dossier et propose les tarifs et conditions qui suivent :

. **3.92 € le prix de vente d'un repas au restaurant scolaire.** Ce tarif sera applicable aux repas consommés à partir du 1^{er} septembre 2019 dont la vente s'effectuera à partir du mois de juin ;

. **5.00 €, au 1^{er} septembre 2019,** le prix de vente d'un repas lorsque l'achat a lieu en dehors des périodes fixées mensuellement par la Mairie ;

. de maintenir la possibilité de remboursement des repas achetés et non consommés, en cas de circonstances exceptionnelles.

OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

M. THIVEND, Maire, présente deux modifications à apporter au règlement intérieur du multi accueil validées par la Commission Enfance, Scolarité, Affaires sociales.

1 - Modification de l'article 5, non-respect des horaires d'accueil : M. le Maire informe que certains parents ne respectent pas les horaires de fermeture du soir de l'établissement et de ce fait il faut du personnel. **Il est proposé d'appliquer une pénalité aux familles de 10 euros pour 30 minutes de retard et de 20 euros pour 1 heure.**

2 – Modification de l'article 9, responsabilité de l'établissement, assurances : ajout de fournir **obligatoirement** une attestation responsabilité civile et de « **il est également conseillé de souscrire à une garantie individuelle accident au nom de l'enfant** ».

Le conseil municipal valide le nouveau règlement intérieur du multi accueil le Jardin aux Câlines à compter du 6 juin 2019.

ADMISSION EN NON VALEUR

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par Mme le Receveur Municipal de Renaison,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur pour des sommes dues inférieures au seuil de poursuite et pour décision d'effacement de dette,

M. NEMOZ demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'admission en non-valeur du montant global de 101.71 € :

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE ANNÉE 2019 – DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE

Quatre entreprises ont déposé une proposition suite à l'avis mis en ligne sur le site des Marchés Publics du Conseil Départemental et à l'annonce insérée dans les Affiches de la Loire.

Les résultats sont les suivants

| Travaux | Tpcf-Colas | Eiffage | Eurovia | Pontille |
|----------------|-------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Montant H.T. | 21 570.00 € | 26 635.58 e | 24 100.00 € | 25 905.00 € |
| Montant T.T.C | 25 884.00 € | 31 962.70 € | 28 920.00 € | 31 086.00 € |
| | | | | |

L'entreprise TPCF COLAS est retenue pour effectuer ces travaux.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA GARE – DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE

Quatre entreprises ont déposé une proposition suite à l'avis mis en ligne sur le site des Marchés Publics du Conseil Départemental et à l'annonce insérée dans les Affiches de la Loire.

Les résultats sont les suivants

| Travaux | Tpcf-Colas | Eiffage | Eurovia | Pontille |
|----------------|-------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Montant H.T. | 27 630.00 € | 27 179.68 € | 27 000.00 € | 24 578.00 € |
| Montant T.T.C | 33 156.00 € | 32 615.62 € | 32 400.00 € | 29 493.60 € |
| | | | | |

L'entreprise PONTILLE est retenue.